

NUMERO 42



DECEMBRE 2020

# FOREST

Site Internet de la commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr)

Site Internet de la ccpm : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)



**Le nouveau Conseil Municipal de Forest lors de son installation officielle le samedi 23 mai 2020**

## BULLETIN MUNICIPAL



*Madame, Monsieur,*



*2020 tirera sa révérence dans quelques jours... Cette année aura été marquée par la **pandémie** qui a bouleversé toutes nos habitudes et aussi par le renouvellement des **Conseils Municipaux**.*

*Nous en sommes au second confinement. La commune et des bénévoles ont proposé, à plusieurs reprises des masques gratuits à toute la population afin qu'elle soit convenablement protégée.*

*Durant ces périodes difficiles, le Maire, les Conseillers et les employés communaux ont pris contact avec les personnes plus âgées pour recenser les éventuels besoins.*

*Heureusement, nous avons pu compter sur deux organismes nouveaux pour approvisionner la population : Pauline la gérante du **Bistrot'nome** qui a proposé des repas à domicile et l'association les « **Z'amis Forésiens** » qui a effectué de nombreuses actions.*

*Ayons aussi une pensée pour le personnel soignant qui a été et est toujours en première ligne !*

*Que toutes et tous soient remerciés pour l'excellent travail réalisé.*

*Nous avons pu constater qu'il existait une véritable entraide dans notre commune.*

*En mars dernier, avaient lieu les élections municipales.*

*Pour la 7<sup>e</sup> fois consécutive, depuis mars 1983, je présentais à vos suffrages une liste de 15 candidats, comprenant 6 nouveaux. Vous les avez massivement élus dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec **plus de 80% des suffrages exprimés**. Soyez sûrs que votre confiance nous a énormément touchés et que nous ferons tout pour ne pas vous décevoir.*

***Les intérêts de la commune passeront toujours avant les intérêts particuliers.***

*Cette année, le nouveau Conseil a quand même eu le temps de voter l'installation d'un **columbarium** au cimetière (réalisé), l'achat de **tablettes numériques** pour l'école, le remplacement des **fenêtres et des portes** aux bâtiments communaux et la réfection du **chemin de Richemont**, réalisée mais rapidement détériorée par un engin agricole !*

*Pour terminer, je voudrais souhaiter à toutes et à tous un **Joyeux Noël, une Excellente Année 2021**... et qu'en décembre prochain, la pandémie ne soit plus qu'un mauvais souvenir.*

*Maurice Saniez - Maire de Forest*

## Ce qu'il faut savoir...

### 1. Destruction des nids de guêpes ou d'abeilles :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'**abeilles**, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement.

La destruction des essaims de **guêpes** sera réalisée par un professionnel et à votre charge.

*Hervé Taupier à Caudry peut effectuer ce travail : 06.70.73.22.03/09.62.33.02.98*



### 2. Ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu le **mardi** à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les **rentrer rapidement** pour des raisons de sécurité et de propreté du village.

### 3. Feux domestiques :



### 4. Echardonnage :

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

### 5. Elagage :

Les **haies** ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.

### 6. Affichage et publicité :

Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après avis municipal, il pourra être autorisé de poser des panneaux faisant la promotion des produits locaux, à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Ces panneaux seront placés uniquement sur chevalets.

### 7. Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche :

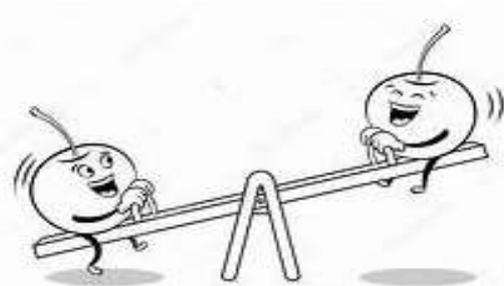
Là aussi, c'est une question de **bon sens** !

Ces travaux ne doivent **pas se faire le dimanche** ou très exceptionnellement (après une période pluvieuse ou si on n'a pas pu faire autrement).



### 8. Stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la **bande multi-usages** de la Chaussée Brunehaut. En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront obligatoirement recherchées.



### 9. Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir :

Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur.

Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

### 10. Jeux de ballon sur les places :

La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les chaussées et sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.



### 11. Propreté des trottoirs :



Suite à de nombreuses plaintes, il est rappelé que les trottoirs doivent être débarrassés des déjections animales.

La commune met gratuitement à la disposition des administrés des sachets pour les déjections canines.



### 12. Fêtes du samedi soir :

Prévenir les voisins adoucit la nuisance.

A partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.



# DRONES « GRAND PUBLIC »

\*\*\*\*

## rappel succinct de la réglementation

### 1. Le survol de lieux sensibles :

→ Sauf autorisation, un drone n'est jamais autorisé à voler dans l'un ou l'autre de ces cas :

- . au-dessus du public
- . en agglomération (hormis au-dessus de chez soi)
- . de nuit
- . à proximité des zones sensibles (aéroports, zones militaires, centrales nucléaires...)
- . au-dessus d'une propriété privée.

→ Le survol par maladresse ou négligence d'une zone interdite fait encourir une amende de 15.000 € et 6 mois d'emprisonnement (art. L 6232-2 du code des transports).

### 2. Le vol à haute altitude :

→ Un drone ne doit pas s'élever à plus de 150 m du sol, voire à 50 m dans certaines zones (par exemple aux abords d'un aérodrome).

→ Pour savoir s'il peut, ou non, voler dans une zone donnée et, dans l'affirmatif, à quelle hauteur, un pilote peut consulter le site officiel **Géoportail** (voir ci-dessous).

<http://bit.ly/LPP442-01> (ou application mobile, disponible sous Android et iOS).

### 3. Le pilotage sans vision directe :

→ Le télépilote doit toujours avoir son drone dans son champ de vision. Le vol «hors vue» n'est donc pas autorisé. Si le pilote utilise un casque spécial pour manœuvrer l'appareil, il faut qu'une autre personne l'assiste en ayant le drone en vision directe.

*PS : pour plus de précisions, prière de consulter le site de Legifrance (service public de l'accès au droit) :*

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do?reprise=true&page=1&idSarde=SARDOBJT000032913733&ordre=null&nature=null&g=ls>

### 4. Conseils :

→ Prenez une photo de l'engin qui se trouve au-dessus de votre propriété (avec une bonne résolution numérique).

→ Notez le n° d'immatriculation du véhicule.

→ Contactez les services de gendarmerie de Landrecies : 03.27.84.70.50 ou le 17

*La gendarmerie est alertée, elle attend vos témoignages :*

[cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



## Informations diverses

### **1. Secrétariat de mairie :** Tél. 03 27 77 41 04.

- Secrétaire : Hélène SERET.
- Ouverture du secrétariat : **lundi, mardi, vendredi** : 8h30/12h, 13h/17h15, **mercredi** : 8h30/12h, 13h/16h, **jeudi** (fermé le jeudi matin) 13h/17h15 et **samedi** sur rendez-vous.
- Services techniques : Dominique CATILLON - Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30) - mercredi : 8 h à 12 h.
- **La mairie fermera le vendredi 18 décembre à 16 h 30. Réouverture le lundi 4 janvier.**

### **2. Permanences de M. le Maire :**

- En principe, M. SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

### **3. Le complexe sportif :**

- Responsable : Laurence HENNEBERT.
- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).
- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.
- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

### **4. Marche :**

- Chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

### **5. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM) :**

- (photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)
- Commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr) - email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)
- CC du Pays de Mormal : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr) - email : [contact@cc-paysdemormal.fr](mailto:contact@cc-paysdemormal.fr)
- Site de l'ancienne 2c2m : <http://2c2m.avesnois.free.fr/index.html>

### **6. Informations communales :**

- Les informations (compte-rendu de conseils, permis de construire, ...) sont affichées dans le tableau, à la porte du secrétariat.
- La mairie recense les emails des administrés. Régulièrement, elle peut ainsi transmettre des données à la population, en temps réel. Votre adresse email ne sera pas connue des autres habitants. *Pensez à nous la communiquer.*

### **7. Collecte des ordures ménagères :**

- Collecte : chaque mardi.
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.
- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, vols, ...).

### **8. Collecte des encombrants à domicile sur inscription :**

- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.
- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

### **9. Gendarmerie :** [cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr) - tél 17 ou 03 27 84 70 50

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

### **10. Différents tarifs appliqués dans la commune :**

- Concessions au cimetière : 2 personnes 80 € - 4 personnes 130 € (+ 25 € droits d'enregistrement).
- Columbarium : 600 € la case contenant 2 urnes pour une durée de 50 ans.
- Locations : tables 3 € - chaises 0.50 € - salle des fêtes (vin d'honneur mariages) 50 €.
- Divers : photocopie « noir et blanc » : 0.15 € - photocopie couleur : 0.50 €.

## Conseil Municipal de FOREST-en-CAMBRESIS

### Séance du samedi 23 mai 2020 à 15 heures

#### Installation du Conseil Municipal - Election du Maire et des Adjoint

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai à quinze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire sortant de la Commune.

- **Étaient présents les conseillers municipaux** : BLOTTEAU René - BROXER Georges - CARTEGNIE Jeanne-Marie - COQUELET Grégory - DEFINANCE Daniel - DELGEHIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNEBERT BISIAU Laurence - HENNIAUX DEVIGNE Delphine - LANGLET LEDIEU Thérèse - MONIER COLMONT Maggy - MOREAU BARBIEUX Carole - OBLED Jean-Marie - SANIEZ Maurice - SORIAUX Marie-Pierre.

- **Absent** : néant.

- **Secrétaire de séance** : MOREAU BARBIEUX Carole.

- **Date de la convocation** : 18 mai 2020.

- **Date d'affichage** : 23 mai 2020.

\*\*\*\*\*

**Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge** : BROXER Georges.

**Sont désignés assesseurs** : DRUESNE Philippe et LEDIEU Thérèse.

Candidat : SANIEZ Maurice.

Nombre de votants : 15

Bulletin nul et blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu SANIEZ Maurice : 15 voix

**M. SANIEZ Maurice est élu Maire de Forest-en-Cambresis.**

#### **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint** :

Candidats : BROXER Georges – COQUELET Grégory.

Nombre de votants : 15

Bulletin nul et blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8.

Ont obtenu BROXER Georges : 9 voix - COQUELET Grégory : 6 voix

**M. BROXER Georges est élu 1<sup>er</sup> Adjoint, chargé des finances.**

#### **Election du 2<sup>e</sup> Adjoint** :

Candidate : SORIAUX Marie-Pierre.

Nombre de votants : 15

Bulletin nul et blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu SORIAUX Marie-Pierre : 15 voix

**Mme SORIAUX Marie-Pierre est élue 2<sup>e</sup> Adjointe, chargée des travaux.**

#### **Election du 3<sup>e</sup> Adjoint** :

Candidate : HENNEBERT Laurence.

Nombre de votants : 15

Bulletin nul et blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu HENNEBERT Laurence : 15 voix

**Mme HENNEBERT Laurence est élue 3<sup>e</sup> Adjointe, chargée des fêtes et des écoles.**

### **Election du 4<sup>e</sup> Adjoint :**

Candidate : LEDIEU Thérèse.

Nombre de votants : 15

Bulletin nul et blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu LEDIEU Thérèse : 15 voix

**Mme LEDIEU Thérèse est élue 4<sup>e</sup> Adjointe, chargée de l'environnement.**

### **Séance du samedi 23 mai 2020 à 15 heures**

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai à quinze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

- **Étaient présents** : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNIÉ Jeanne-Marie - COQUELET Grégory - DEFINANCE Daniel - DELGÉHIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - MOREAU Carole - OBLED Jean-Marie.

- **Absent** : néant.

- **Secrétaire de séance** : MOREAU Carole.

- **Date de la convocation** : 18 mai 2020.

- **Date d'affichage** : 25 mai 2020.

#### **1. Indemnité du Maire et des Adjointes :**

- M. le Maire demande que son indemnité de fonction soit revue à la baisse.

- La législation concernant les communes de 500 à 1000 habitants prévoit :

. Maire : Indice Brut 1027 x 40.3% - proposition : IB x 35%

. Adjoint : Indice Brut 1027 x 10.7% (si 2 Adjointes) - proposition pour 4

Adjointes : IB x 5.35%

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les taux proposés.

#### **2. Délégations données aux Adjointes :**

- Délégué communautaire titulaire : BROXER Georges

- Déléguée communautaire suppléante : SORIAUX Marie-Pierre

- Déléguées SIDEC titulaires : LEDIEU Thérèse, HENNEBERT Laurence

- Délégués SIDEC suppléants : BROXER Georges, SORIAUX Marie-Pierre

- Correspondant défense : BROXER Georges

- Déléguée au Parc National Régional : SORIAUX Marie-Pierre

- Déléguée au SIAN-SIDEN titulaire : LEDIEU Thérèse

- Déléguée au SIAN-SIDEN suppléante : HENNEBERT Laurence

- Déléguée aux écoles : HENNEBERT Laurence

#### **3. Les commissions communales :**

##### **Comité d'animation Culturelle :**

MONIER Maggy (Présidente), SANIEZ Maurice, HENNEBERT Laurence, VINCENT Marie-Louise, SERET Hélène, COQUELET Grégory, DUBOIS Denis, MARIN Jean-Maurice, AZAMBRE Monique, BLOTTEAU René, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, BARRE Patrice, CAUDMONT Régis, DEFINANCE Daniel, DELGÉHIER Vincent, KLUR Jérémy, HENNIAUX Delphine, CARTEGNIÉ Jeanne-Marie, MOREAU Carole.

**- CCAS :**

Tous les membres du Conseil Municipal.

**- Commission d'appels d'offres :**

Titulaires : SORIAUX Marie-Pierre - COQUELET Grégory - HENNIAUX Delphine

Suppléants : BROXER Georges - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel.

**- Commission des impôts directs :** 12 titulaires (dont un membre extérieur à la commune) et 12 suppléants (dont un membre extérieur à la commune). L'Administration retiendra 6 titulaires et 6 suppléants.

Titulaires : BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - BLOTTEAU René - CARTEGNE Jeanne-Marie - COQUELET Grégory - DELGHEIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - LEDIEU Thérèse - MOREAU Carole - OBLED Jean-Marie.

Suppléants : MONIER Maggy - DEFINANCE Daniel - FONTAINE Didier - DUBOIS Denis - VINCENT Marie-Louise - AZAMBRE Monique - CAPPELIEZ Philippe - LARDENOIS Pierre - MARIN Jean-Maurice - FIC Jean-Marie - MONIER Jean-Luc - PREUX Marie-Thérèse.

**- Commission des travaux :**

SORIAUX Marie-Pierre - COQUELET Grégory - BLOTTEAU René - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - OBLED Jean-Marie - MOREAU Carole.

**4. Compte administratif de l'année 2019 :**

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	296 185.13 €	363 274.34 €
<b>Excédent</b>	67 089.21 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	71 998.99 €	120 983.49 €
<b>Excédent</b>	48 984.50 €	

**- Fonctionnement :**

. **Dépenses** : salaires, petits achats, agence de l'eau, pompiers, fournitures scolaires, transports, carburants, chauffage, ...

. **Recettes** : dotations de l'Etat, impôts, ...

**- Investissement :**

. **Dépenses** : terrain Raoul, chauffage et nouvelle alimentation gaz église, remplacement de fenêtres, sanitaires école, réhabilitation maison rue Oscar Briatte, ...

. **Recettes** : subventions du département et de la CCPM, fonds propres, ...

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité des membres présents.

**5. Compte de Gestion de l'année 2019 :**

- Il est établi par le receveur municipal.

- Le Compte de Gestion est voté à l'unanimité des membres présents.

**6. Budget 2020 :**

**- Travaux prévus au budget 2019 non réalisés :**

. réfection du chemin de Richemont - devis : 64 218 € H.T

. subventions obtenues : CCPM 15 000 € - département 31 884 €.

**- Prévisions en investissement :**

. columbarium au cimetière (12 cases, jardin du souvenir, puits, 2 bancs) : 10 680 €.

- . remplacement de portes et de fenêtres dans les bâtiments communaux : environ 30 000 €
- . achat d'un broyeur : 2 028 €. (tout brûlage de végétaux étant interdit dans les Hauts-de-France sous peine d'une amende de 450 €).
- Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

### **7. Taux d'imposition :**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

## **Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20 heures**

L'an deux mil vingt et le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

- **Étaient présents** : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNE Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGHEIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - OBLED Jean-Marie.
- **Absents et excusés** : HENNEBERT Laurence - MOREAU Carole - COQUELET Grégory.
- **Secrétaire de séance** : DELGHEIER Vincent.
- **Date de la convocation** : 30 juin 2020.
- **Date d'affichage** : 16 juillet 2020.

### **1. Budget 2020 : informations complémentaires :**

- Intervention de M. BROXER.
- En investissement :
  - . columbarium en pierre bleue : 13 245 € HT - 15 894 € TTC,
  - . projet « écoles numériques » : 6 000 € (achat de tablettes) - subvention de 50%,
  - . remplacement de portes et de fenêtres : 34 884 € HT - 41 861 € TTC – subvention de 50 %.

### **2. Droits de chasse :**

- Les droits de chasse des terres communales (77,7510 ha) sont laissés à l'année à la Société Communale de Chasse au prix de 4,57 € l'hectare.
- La redevance se monte à 355,32 € pour l'année 2020.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de louer à la Société Communale de Chasse les droits sur les terres communales pour la saison 2020 pour un montant de 355,32 €.

### **3. Corbillard :**

- M. Cédric COCHET, couvreur à CATILLON, propose de racheter le corbillard pour 1 200 €.
- A l'unanimité de ses membres (moins une voix), le Conseil Municipal accepte la proposition de M. COCHET.
- Après discussion, M. le Maire propose de reporter la décision lors d'une prochaine réunion.

### **4. Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B) :**

- Il y a lieu de changer plusieurs portes : école maternelle, salle des associations, salle des fêtes, atelier municipal et mairie (deux). Trois fenêtres sont à remplacer à la salle des fêtes, la porte de l'issue de secours et celle du balcon.
- Le taux de subvention se situe entre 30 et 50% selon la richesse de la commune.
- Le devis dressé par l'entreprise CAPPELIEZ se monte à 34 884 € H.T (41 860,80 € TTC).
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
  - . approuve le devis dressé par l'entreprise CAPPELIEZ de FOREST.
  - . sollicite une subvention au taux de 50 % au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs.
  - . autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.

### **5. Implantation d'un Columbarium et d'un jardin du souvenir :**

- Intervention de Marie-Pierre SORIAUX.
- Le devis pour un columbarium en granit se monte à 10 680 € HT - 12 816.00 € TTC.
- Le devis pour un columbarium en pierre bleue s'élève à 13 245 € HT - 15 894 € TTC.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis dressé par l'entreprise CAPPELIEZ pour un columbarium en pierre bleue.

### **6. Travaux à prévoir à l'école :**

- Le Conseil Municipal accepte les travaux demandés. Ils seront réalisés en 2020 en fonction des disponibilités des employés communaux.
- Le Conseil n'est pas favorable à l'acquisition d'un lave-linge pour l'école.
- Mme MONIER se rapprochera de l'ESAT pour établir un contrat qui prévoira le ramassage régulier des couvertures, des serviettes, ..., le nettoyage et la restitution à l'école.

### **7. Demande Mme Sophie ELIAS :**

- Mme Sophie ELIAS souhaite faire l'acquisition de 19 tablettes tactiles pour l'école de FOREST et sollicite la participation de la commune (coût entre 5 000 et 6 000 €).
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil opte pour la proposition de l'Etat « Ecoles numériques ».

### **8. Appel à projet « Écoles numériques » (Etat) :**

- Acquisition de matériel informatique jusque 7 000€ (subventionné à 50%),
- Le projet doit être déposé avant le 31 août. Il faut choisir du matériel éligible.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil :
  - . adhère au projet « Ecoles Numériques » proposé par l'Etat pour une acquisition de matériel informatique d'un montant de 6 000 €,
  - . sollicite la subvention de 50%,
  - . demande aux enseignants de rédiger un projet pédagogique avant le 31 août.

### **9. Projet de convention sur l'instruction du droit des sols :**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi, notre commune qui était au RNU, est dotée d'un document d'urbanisme intercommunal.
- Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de convention relatif à l'instruction des actes d'urbanisme entre la commune et la CCPM.
- Auparavant, les dossiers étaient instruits par les services de l'Etat. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, les dossiers sont étudiés par les services de la CCPM.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention sur l'instruction du droit des sols.

### **10. Indemnité du Receveur Municipal :**

- Le Conseil Municipal doit voter l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy.
- Taux proposé : 100%.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres (moins une voix) vote l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy au taux de 100%.

### **11. Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

- La liste des 6 commissaires titulaires et des 6 suppléants retenus par le Directeur Régional est jointe.
- Commissaires titulaires : BROXER Georges, SORIAUX Marie-Pierre, CARTEGNE Jeanne-Marie, BLOTTEAU René, COQUELET Grégory, DELGEHIER Vincent.
- Commissaires suppléants : MONIER Maggy, DEFINANCE Daniel, FONTAINE Didier, LARDENOIS Pierre, MARIN Jean-Maurice, FIC Jean-Marie.

### **12. Boîte à livres :**

- Mme LAGADEC, enseignante à l'école de FOREST et deux de ses élèves sont venues présenter au Conseil le projet d'implanter une « boîte à livres » aux alentours de l'école et sollicitent l'aide

de la commune.

- Après avoir félicité les intervenants, M. Le Maire et l'ensemble du Conseil se montrent favorables à ce projet.

### **13. Convention attributive de Fonds de concours :**

- La réfection du chemin de Richemont est terminée.
- Pour bénéficier du fonds de concours de la CCPM, une convention doit être signée.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
  - . accepte la convention.
  - . autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.

## **séance du jeudi 29 octobre 2020 à 18 heures**

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

- **Présents** : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNIÉ Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGEHIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - OBLED Jean-Marie.

- **Absents** : COQUELET Grégory - MOREAU Carole.

- **Secrétaire de séance** : HENNIAUX Delphine.

- **Date de la convocation** : 23 octobre 2020.

- **Date d'affichage** : 30 octobre 2020.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux innocentes victimes du terrorisme aveugle.*

### **1. Tarif des photocopies :**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif actuel des photocopies :

. photocopie « noir et blanc » : 0.15 €.

. photocopie « couleur » : 0.50 €.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide la gratuité des photocopies la première année pour les associations. La deuxième année, les 1500 premières seront gratuites et les suivantes seront facturées à 0.10 € l'unité.

### **2. Tarif columbarium :**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif et les modalités de location d'une case au columbarium.

<b>Communes</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Durée</b>	<b>Nombre d'urnes</b>
Poix du Nord	700 €	50 ans	2
Le Favril	600 €	50 ans	2
Bousies	400 €	50 ans	4
Solesmes	840 €	30 ans	2
Le Cateau	1110 €	30 ans	3 ou 4
Landrecies	674 € ou 987 €	50 ans	2 ou 4
Maroilles	800 €	30 ans	3
Englefontaine	364 €	30 ans	3

- Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif à 600 € pour une durée de 50 ans (case de deux urnes).
- Le columbarium et les concessions sont réservées aux Forésiens et aux personnes ayant vécu au moins 5 ans à Forest.

### **3. Virements de crédits :**

- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques virements de crédits.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications.

### **4. Festivités :**

- Considérant la situation actuelle consécutive au Covid 19, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il se rendra seul, le 11 novembre, aux monuments aux Morts pour y déposer des fleurs.
- Le repas amical et la cérémonie des vœux sont annulés pour les mêmes raisons cette année.

### **5. Noël des écoliers :**

- En 2019, la commune a offert un livre d'une valeur de 14 € à chaque écolier, soit une subvention de 364€ à la coopérative scolaire.
- Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter de 1 € la somme allouée à chaque enfant et votent pour Noël 2020 une subvention de six cent trente euros (630 €) à la coopérative scolaire.

### **6. Corbillard :**

- M. Cédric COCHET, couvreur à Catillon, propose de racheter le corbillard pour 1 200 €.
- Après discussion, à la demande de Mme SORIAUX, le Conseil décide de le céder gratuitement à la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Si celle-ci refuse, Monsieur COCHET pourra en faire l'acquisition.

### **7. Eclairage public :**

- Un cabinet d'études était présent lors de la dernière réunion des Maires de la CCPM.
- Toutes les communes de la CCPM vont passer en LED dans les années à venir.
- Le bureau d'études ne préconise pas l'arrêt estival des lampadaires car la responsabilité de la commune pourrait être engagée lors d'un accident et le gain au niveau de la consommation est nul.

### **8. Tablettes pour l'école :**

- Monsieur le Maire indique que le dossier « Ecoles numériques » est en cours.
- Le devis de la SAS ASC COMPUTER s'élève à 4 956.52 € H.T, soit 5 947.82 € TTC. La subvention demandée s'élève à 50 %.
- L'acquisition d'une armoire de rangement est envisagée.

### **9. Demandes de subventions - rappel :**

- Réfection du chemin de Richemont : montant des travaux 64 218 € HT, 77 062 € TTC. Subventions obtenues : 15 000 € de la CCPM et 31 884 € du Conseil Départemental.
- Changement de portes et fenêtres : école maternelle, salle des associations, salle des fêtes, atelier municipal et mairie. Le devis établi par l'entreprise CAPPELIEZ se monte à 34 884 € H.T (41 860.80 € TTC). Une subvention au taux de 50 % au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs a été demandée.
- Le devis pour le columbarium en pierre bleue s'élève à 13 245 € HT - 15 894 € TTC.

### **10. Dégradations :**

- Le chemin de Richemont, fraîchement refait, a été dégradé par un engin, certainement agricole, sur plus de 200 mètres.
- Le petit pont de Richemont, situé sur les communes de Montay, Forest et Le Cateau a été endommagé par une automobile de couleur verte, qui a perdu une portière sous le choc ... et qui a pris la fuite..
- Deux panneaux et une guirlande de Noël ont été accrochés et détériorés.

- La commune fait un appel à témoins.

### **11. Aide sociale : colis de fin d'année :**

- Le colis est attribué aux personnes de plus de 65 ans, aux employés communaux et aux familles d'au moins 4 **enfants mineurs**. Cette année, exceptionnellement, les bénéficiaires, ou une personne de leur choix, viendront récupérer le colis à **la mairie** le **vendredi 18 décembre 2020** à partir 10 heures.

- Un repas complet préparé par le « Bistrot'nome » sera livré à domicile le **samedi 19 décembre** dans la matinée. En cas d'impossibilité, prière de contacter la mairie au **plus tard le lundi 14 décembre** pour trouver ensemble une solution.

\*\*\*\*\*



**Remise des dictionnaires aux futurs collégiens : vendredi 3 juillet 2020.**  
De gauche à droite : Inès LEDIEU, Elise NIEUVIARTS, Anastasia SABBEN,  
Ophélie DRUESNE, Chloé TANIS, Mathéo HAVRET



### **Inauguration du Bistrot'nome : vendredi 21 février 2020.**

Pauline et ses parents ont effectué de nombreux travaux de réfection et de mise aux normes. L'acquisition de matériel de restauration ultraperformant permettra à la patronne de travailler dans de bonnes conditions d'hygiène.

## Comment réduire sa quantité de déchets alimentaires ?

Dans le monde, 1/3 de la nourriture produite chaque année finit à la poubelle sans avoir été consommée. En France, c'est plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires jetés par an, soit un peu plus de 20kg de déchets par français (source : ADEME). Un vrai gâchis ! Gaspiller c'est aussi jeter de l'argent dans nos poubelles... Cela représenterait entre 200 et 400 € par an pour un foyer de 4 personnes. Le Parc vous donne quelques astuces pour éviter le gaspillage alimentaire :



Plus d'informations  
sur le site de l'ADEME :  
[www.casuffitlegachi.fr](http://www.casuffitlegachi.fr)

### ... Avant les courses

- Je fais l'inventaire de mon frigo et de mes réserves,
- Je planifie les menus de la semaine,
- Je prépare ma liste de courses,

### ... Pendant les courses

- Je fais les courses après un repas (psychologiquement, moins nous avons faim, moins nous sommes tentés d'acheter du superflu),
- Je me tiens à ma liste de courses,
- Je privilégie l'achat en circuit court pour mieux maîtriser les quantités achetées (vrac, découpe),
- Je choisis mes fruits et légumes en fonction de mes besoins et non pas de son aspect.

#### Selon mes besoins :

- Je choisis les produits périssables (produits laitiers, viande...) ayant les dates de consommation les plus longues ; ou je profite des produits soldés « date limite de consommation courte »,
- Je respecte la chaîne du froid (sélectionner les produits réfrigérés et surgelés en dernier, prendre un sac isotherme, ranger les aliments rapidement en arrivant).

### ... Après les courses et au quotidien :

- Je range mon réfrigérateur,
- Je respecte la règle « 1er entré, 1er sorti »,
- Je cuisine les justes quantités pour éviter de jeter,
- Je congèle les surplus de plats cuisinés,
- Je place les produits à consommer en priorité devant,
- J'emballe les aliments ouverts dans une boîte ou avec un bee wrap,
- Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement,
- Je cuisine les éventuels restes (ex : quiche, pain perdu, croûton, soupe, tarte...),
- Au restaurant, si je n'ai plus faim, je pense à demander un « doggy bag » pour éviter que mon repas ne termine à la poubelle.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

## Rôle des Adjoint

<p><b><u>1<sup>er</sup> Adjoint</u></b></p> <p><b>Georges BROXER</b></p> <p>Tél. 03 27 77 30 51</p>		<p><b><u>2<sup>e</sup> Adjointe</u></b></p> <p><b>Marie-Pierre SORIAUX</b></p> <p>Tél. 06 80 57 13 48</p>	
<p><b><u>Finances</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer le budget</li> <li>- préparer le compte administratif</li> <li>- négocier les éventuels emprunts</li> <li>- assister les administrés lors de problèmes financiers et fiscaux</li> </ul> <p><i>Délégué Titulaire à la CCPM Correspondant Défense</i></p>		<p><b><u>Travaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir les travaux</li> <li>- suivre leur déroulement</li> <li>- organiser les appels d'offres</li> <li>- réunir la commission des travaux</li> </ul> <p><i>Déléguée Suppléante à la CCPM Déléguée au Parc Naturel Régional</i></p>	
<p><b><u>3<sup>e</sup> Adjointe</u></b></p> <p><b>Laurence HENNEBERT</b></p> <p>Tél. 03 27 07 01 51</p>		<p><b><u>4<sup>e</sup> Adjointe</u></b></p> <p><b>Thérèse LEDIEU</b></p> <p>Tél. 03 27 77 47 06</p>	
<p><b><u>Animation – Ecole</u></b></p> <p><b>1. animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation des festivités</li> <li>- gestion du terrain de sports</li> </ul> <p><b>2. école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de la cantine scolaire</li> <li>- organisation de la garderie</li> <li>- participation au Conseil d'Ecole</li> </ul> <p><i>Déléguée Suppléante au SIDEK. Déléguée Suppléante à Noréade (SIAN -SIDEN)</i></p>		<p><b><u>Environnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- haies et chardons</li> <li>- feux de jardin</li> <li>- propreté des rues et trottoirs</li> <li>- problèmes de voisinage</li> <li>- immeubles menaçant ruines</li> </ul> <p><i>Déléguée Titulaire au SIDEK Déléguée Titulaire à Noréade (SIAN -SIDEN)</i></p>	



A gauche le jardin du souvenir. Sous les cailloux, un puits recueille les cendres des défunts (prestation gratuite). Les familles ont la possibilité de faire graver, à leurs frais, une plaque au nom du défunt. Elle sera collée sur le pupitre au centre. A droite, le columbarium comprend 12 cases pouvant contenir chacune 2 urnes. La concession revient à 600 € pour une durée de 50 ans. Une petite plaque (payante) sera scellée sur la porte correspondante.

# Pour vous aider dans toutes vos démarches

## France Services

### Le Camion bleu du Cambrésis

Chaque mois, retrouvez les permanences proches de chez vous :

COMMUNES	LIEUX DE STATIONNEMENT HABITUELS	HORAIRES	NOVEMBRE 2020	DÉCEMBRE 2020	JANVIER 2021	FÉVRIER 2021
Avesnes-les-Aubert	Rue Camélia (jusque début février) puis Place Jean Moulin	9h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00	/	Jeudi 3 décembre	Jeudi 7 janvier	Jeudi 4 février
Bermerain	Rue du Calvaire (place verte)	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	/	Mercredi 15 décembre	Mercredi 20 janvier	Mercredi 17 février
Busigny	39, rue Pasteur	9h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00	/	Jeudi 10 décembre	Jeudi 14 janvier	Jeudi 11 février
Cambrai (Amérique)	Centre socio-culturel, rue Lavoisier	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	/	Mercredi 2 déc.	Mercredi 6 janvier	Mercredi 3 janvier
Cambrai (la Forêt)	Parking de l'École Supérieure d'Art, rue Rambouillet	9h00 à 13h00	Vendredi 27 novembre	Mardi 29 déc. (date exceptionnelle)	Vendredi 29 janvier	Vendredi 26 février
Carnières	Place du Général de Gaulle	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	/	Lundi 21 décembre	Lundi 18 janvier	Lundi 15 février
Catillon-sur-Sambre	5, Grand-Place	9h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00	/	Lundi 7 décembre	Lundi 4 janvier	Lundi 1 <sup>er</sup> février
Clary	Place des Ecosais	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	/	Mardi 8 décembre	Mardi 12 janvier	Mardi 9 février
Doignies	Rue de l'Église	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	Lundi 23 novembre	Lundi 28 décembre	Lundi 25 janvier	Lundi 22 février
Fontaine-Notre-Dame	Rue Roger Salengro	9h00 à 13h00	/	Vendredi 4 décembre	Vendredi 8 janvier	Vendredi 5 février
Honnecourt-sur-Escaut	6, rue de l'Église	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	/	Jeudi 17 décembre	Jeudi 21 janvier	Jeudi 18 février
Iwuy	Place de la République	9h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00	/	Mardi 1 <sup>er</sup> décembre	Mardi 5 janvier	Mardi 2 février
Les Rues-des-Vignes	Rue du Stade	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	Jeudi 26 novembre	Jeudi 24 décembre	Jeudi 28 janvier	Jeudi 25 février
Marcoing	Place du Général de Gaulle	9h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00	/	Mardi 15 décembre	Mardi 19 janvier	Mardi 16 février
Neuville-Saint-Rémy	Place Édouard Lhotellier	9h00 à 13h00	/	Samedi 19 décembre	Samedi 23 janvier	Samedi 20 février
Pailencourt	Rue Gilbert Betrancourt	9h00 à 13h00	/	Vendredi 11 décembre	Vendredi 15 janvier	Vendredi 12 février
Saulzoir	4, rue Victor Hugo	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	/	Mercredi 9 décembre	Mercredi 13 janvier	Mercredi 10 février
Viesly	20, Place Narcisse Pavot	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00	Mercredi 25 novembre	Mercredi 23 décembre	Mercredi 27 janvier	Mercredi 24 février
Villers-Outréaux	Place du Général de Gaulle	9h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00	Mardi 24 novembre	Mardi 22 décembre	Mardi 26 janvier	Mardi 23 février
Wallincourt-Selvigny	Place Jean Jaurès	9h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00	/	Lundi 14 décembre	Lundi 11 janvier	Lundi 8 février

#### INFORMATION COVID-19

Prise de rendez-vous fortement conseillée par téléphone au 03 59 73 18 30 ou par courriel : [cambresis.franceservices@lenord.fr](mailto:cambresis.franceservices@lenord.fr)  
Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour entrer dans les locaux. Si vous n'avez pas de masque, demandez-en un à l'accueil.

**J.R. Lecerf** « Le camion bleu du Cambrésis, labellisé France Services, est né de la volonté de rapprocher les services des habitants en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ouvert à compter du 23 novembre 2020, ce camion départemental desservira 19 communes réparties sur l'ensemble du territoire, à raison **d'une journée par mois et par commune**. Même si votre commune ne fait pas partie de l'arrondissement de Cambrai, elle se situe à proximité d'un lieu desservi. Aussi, j'ai souhaité que le calendrier de l'itinérance puisse vous être communiqué, afin de permettre à vos administrés d'être informés des prochaines permanences. Ce calendrier sera renouvelé ensuite de manière trimestrielle. Avec ce nouveau service, les usagers pourront être orientés et accompagnés pour de **nombreuses formalités** à accomplir (Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, ...) par deux agents du Département, présents quotidiennement au sein de la structure ».

## Une course cycliste à Forest



**L'observateur de l'Avesnois du vendredi 2 octobre 2020** - Une course cycliste s'est déroulée le dimanche 27 septembre à Forest-en-Cambrésis. Il s'agit d'une première très réussie malgré le temps pluvieux, puisque 108 coureurs ont répondu (toutes catégories confondues) à l'appel. Maurice Saniez, maire du village, a déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine et a remercié le Team Bousies avec son président Gilles Jakiela et toute son équipe ainsi que Pauline Vincent, propriétaire du restaurant le Bistrot'nome qui a été le maître d'œuvre de cette journée. La victoire est revenue à **Cyril Catillon**, enfant du village.



## Les Z'amis Forésiens



Sophie BROUETTE, Elodie BROUETTE, Sandrine GROCHLA et Jérémy KLUR sont les membres de la jeune association « **les Z'amis Forésiens** ».

Celle-ci s'est montrée particulièrement active en organisant plusieurs manifestations. Ainsi, un marché de Noël en décembre dernier, un marché mensuel ont vu le jour. De nombreux produits étaient proposés à la vente : maroilles, miel, fromage de chèvre, jus de pomme, beurre, yaourts, ... Des distributions à domicile ont eu lieu pendant le confinement.

De même, des opérations ponctuelles sont intervenues à l'église et au cimetière.



## Des masques pour tous les Forésiens



Depuis mars dernier, la pandémie est mondiale. Après un 1er confinement quasi général, puis des mois d'été plus libres, le gouvernement en a décrété un 2e en novembre, un peu moins astreignant.

Les élus de Forest ont souhaité que les habitants soient équipés en masques au plus vite. Une 1ère distribution de 2 masques en tissu a été faite.

Puis plusieurs dames, sous l'impulsion de Marie-Pierre SORIAUX, ont entrepris la confection de nouveaux masques. Marie-Thérèse SABBEN, Thérèse LEDIEU, Martine MOREAU, Maggy MONIER et Pauline VINCENT ont produit des masques pour tous les habitants, adultes et enfants. De nombreux Forésiens ont donné tissu, élastiques. Qu'ils en soient remerciés.

Le Conseil Régional a, lui aussi, fait parvenir des masques aux habitants de la région.

Plus récemment, la commune a offert aux enfants de 6 à 11 ans 2 nouveaux masques fabriqués par Mme SABBEN, le port du masque étant devenu obligatoire à l'école primaire.

# Déchetteries

## Horaires d'hiver et d'été

à compter du  
**02 janvier**  
**2018**

### → Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POCKOUNORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Lundi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Lundi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Mardi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Mardi	Fermé	13h30 - 16h45	Mardi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Mercredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Mercredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Vendredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Samedi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

### → Les horaires d'été

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POCKOUNORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Lundi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Lundi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45
Mardi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Mardi	Fermé	14h00 - 17h45	Mardi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45
Mercredi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Mercredi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45
Vendredi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45
Samedi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

## VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN ANIMAL

\*\*\*\*

### **1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL :**

- Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire. Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.
- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.
- Vous pouvez faire la déclaration de perte :
  - . sur le site **www.i-cad.fr** (espace détenteur),
  - . par téléphone au **08 10 778 778** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
  - . par e-mail à **contact@i-cad.fr** en précisant : urgent – animal perdu,
  - . en utilisant le service **www.filalapat.fr** (pensez à télécharger l'application gratuite).

### **2. VOUS AVEZ TROUVE UN ANIMAL :**

- Contactez l'I-CAD : **08 10 778 778** - email: **contact@i-cad.fr**
- Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.
- Vous pouvez utiliser le service **Filalapat** (**www.filalapat.fr**). Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

*Relié au fichier national d'identification I-CAD – dépend du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.*

### **3. VOUS AVEZ TROUVE UN OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID :**

- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : 01 53 58 58 35

### **4. VOUS ETES TÉMOIN D' UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL :**

- Ecrivez à l'un de ces organismes en donnant le maximum de détails. Ils envoient des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance. **Votre anonymat sera respecté**, mais il va de soi que votre déclaration devra être signée.

### **5. ASSOCIATIONS :**

- FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX :

Tél. 01 39 49 18 18

**contact@fondationassistanceauxanimaux.org**

- S.P.A. SERVICE ENQUETES :

Signaler une maltraitance par Internet

**www.la-spa.fr** (formulaire en ligne)

- ASSOCIATION STEPHANE LAMART :

formulaire en ligne : « Contactez-nous »

BP 20036 - 94268 FRESNES CEDEX - Tel: 01 46 81 54 64

- CHEVAUX, ANES MALTRAITES :

CHEM : « signaler un équidé en détresse »

Tel. 01 69 19 72 24, **chemparis@gmail.com**

- ANIMAUX SAUVAGES :

Contactez l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

## Elections Municipales - dimanche 15 mars 2020

### Unique tour de scrutin

\*\*\*

Electeurs inscrits : 417 - Votants : 309

Bulletins nuls : 3 - Suffrages exprimés : 306

**Majorité absolue : 154**

\*\*\*

### **"Union au service de Forest" (M. Maurice SANIEZ) : 15 élus**

SANIEZ Maurice	élu	<b><u>208 listes complètes</u></b> <b>Moyenne obtenue par la liste</b> <b>247 voix</b> <b>80.91%</b>
DELGHEIER Vincent	élu	
BLOTTEAU René	élu	
BROXER Georges	élu	
MONIER Maggy	élue	
DRUESNE Philippe	élu	
DEFINANCE Daniel	élu	
HENNIAUX-DEVIGNE Delphine	élue	
HENNEBERT Laurence	élue	
LEDIEU Thérèse	élue	
OBLED Jean-Marie	élu	
SORIAUX Marie-Pierre	élue	
CARTEGNIE Jeanne-Marie	élue	
COQUELET Grégory	élu	
MOREAU-BARBIEUX Carole	élue	

\*\*\*

### **"Un nouveau souffle pour l'avenir" (M. Hervé BRIATTE) : 0 élu**

BRIATTE Hervé	-	<b><u>40 listes complètes</u></b> <b>Moyenne obtenue par la liste</b> <b>59 voix</b> <b>19.46%</b>
DAMBRINE Mathieu	-	
FRITSCH Chloé	-	
HENNION Achille	-	
MALLARME Nathalie	-	
MICHEL Ingrid	-	
VILLAIN Guy	-	
VILLAIN Marie	-	
WANNEPAIN Paulette	-	



**Les 15 membres du Conseil Municipal de Forest élus ou réélus le 15 mars 2020**



L'installation du nouveau conseil, prévue le vendredi 20 mars dans la salle des délibérations, a été repoussée au samedi 23 mai. Les 15 conseillères et conseillers se sont réunis exceptionnellement dans la salle des fêtes suite à la pandémie. Ont été élus :

Maire	Maurice SANIEZ	7e mandat	première élection : 13 mars 1983
1er Adjoint	Georges BROXER	4e mandat	première élection : 11 mars 2001
2e Adjointe	Marie-Pierre SORIAUX	3e mandat	première élection : 09 mars 2008
3e Adjointe	Laurence HENNEBERT	2e mandat	première élection : 23 mars 2014
4e Adjointe	Thérèse LEDIEU	6e mandat	première élection : 12 mars 1989

## Etat Civil 2020

### Décès :

LEDIEU HENNIAUX Odette  
CATILLON DRUESNE Léontine  
GROCHLA Bertrand

104 ans le 10/01/2020  
93 ans le 16/02/2020  
68 ans le 13/04/2020

### Naissances :

LEGRAND Clara  
HULIN Anatole  
GRANDTNER Nathaël  
CAPPELIEZ Lyssandre

le 06/02/2020  
le 09/04/2020  
le 10/04/2020  
le 12/04/2020

### Mariage :

MARQUEGNIES Jordan et BERNARD Audrey

le 27/06/2020

### PACS :

LEFEBVRE Xavier et BRAFLAN Lucie

le 20/11/2020



MARQUEGNIES Jordan  
et BERNARD Audrey  
le 27/06/2020



LEFEBVRE Xavier  
BRAFLAN Lucie et Hugo  
le 20/11/2020



En raison de la pandémie et en conformité avec les directives gouvernementales, les cérémonies du **8 mai** et du **11 novembre** ont eu lieu mais la population n'était pas invitée cette année.

## La cérémonie des Vœux 2020



De nombreux Forésiens ont assisté à la **Cérémonie des Vœux**. Les représentants de la gendarmerie, le Président de la CCPM, les Maires de Bousies, le Favril, Fontaine, Croix-Caluyau, Maroilles, Villereau et Preux-au-Bois étaient parmi nous. Les principales réalisations ont été rappelées et les prévisions de l'année suivante évoquées. Avant le traditionnel vin d'honneur, le Maire a mis à l'honneur les employés communaux, **Hélène SERET** et **Dominique CATILLON**, pour leurs qualités professionnelles et remercié toutes les personnes en contrat ainsi que **Bernard MERCIER** qui ne compte pas son temps pour la commune.

*Le présent Bulletin Municipal a été tiré à 270 exemplaires. Il a été écrit et mis en page par le Maire. Les photos ont été prises par Dominique Catillon. L'assemblage a été réalisé en mairie par Hélène Seret. I.P.N.S.*

**La Communauté de Communes du Pays de Mormal :  
53 communes - 48 473 habitants - 466 km<sup>2</sup>**



**Colis de fin d'année** aux personnes de plus de 65 ans et aux employés communaux. En raison des mesures sanitaires actuelles, la distribution des colis se fera exceptionnellement cette année en 2 temps.

**Vendredi 18 décembre** : Les bénéficiaires ou une personne de leur choix viendront récupérer le colis traditionnel **en mairie** dès 10 heures. En cas d'impossibilité, une livraison à domicile pourra se faire. Prévenez-nous.

**Samedi 19 décembre** : Pauline, la gérante du Bistrot'nome vous livrera à domicile dans la matinée un **repas complet** (hors d'œuvre, plat et dessert). Si vous ne pouvez être présents ce samedi matin, **prévenez-nous au plus tard le lundi 14 décembre** pour trouver une solution.